

## 9 AGIR SUR LA CONSOMMATION DE L'ESPACE



## RÉTABLIR LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES AQUATIQUES



### Références

Classe : Indicateur de suivi

Réalisation : Cerema - DTerMed (Jean-Paul Bessière)  
Rédaction : DREAL PACA (Frédérique Gerbeaud-Maulin)

La présente fiche relève l'état de référence des données dont il sera fait un suivi sur les 5 prochaines années. Un bilan de cet indicateur sera réalisé à terme afin d'évaluer si le SRCE doit faire l'objet d'une révision.

#### Qu'est-ce qu'un obstacle à l'écoulement ?

En France métropolitaine, des dizaines de milliers d'obstacles à l'écoulement (barrages, écluses, seuils, moulins) ont été recensés sur les cours d'eau. Ils sont à l'origine de profondes transformations de la morphologie et de l'hydrologie des milieux aquatiques, et ils perturbent fortement le fonctionnement de ces écosystèmes. Ces modifications altèrent la diversité et la qualité des habitats aquatiques dont dépend la survie de nombreuses espèces animales et végétales.

<sup>1</sup> Extrait de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement : L'autorité administrative établit [...] une liste (dite « liste 2 ») de cours d'eau dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré ou équipé selon des règles définies par l'autorité, en concertation avec le propriétaire. L'obligation résultante s'applique à l'issue d'un délai de 5 ans.

<sup>2</sup> Pour les zones d'action prioritaire du PLAGEPOMI, qui concernent des cours d'eau classés en liste 2, l'objectif de restauration de la continuité doit être atteint dans un délai de 5 ans soit en juillet 2018. Les espèces migratrices amphihalines ciblées dans le bassin Rhône-Méditerranée sont l'anguille, l'aloise feinte du Rhône et la lamproie marine (Disposition 6A-06 du SDAGE 2016-2021 « Poursuivre la reconquête des axes de vie des poissons migrateurs »).

La prise en compte des continuités écologiques aquatiques dans les différents projets ou aménagement des cours d'eau est une démarche récente. La continuité écologique des milieux aquatiques repose sur trois facteurs principaux : la quantité d'eau dans le milieu, le transport sédimentaire et la circulation des espèces.

La restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau est une action prioritaire du Plan d'action stratégique (PAS) du SRCE : action 7 « Restaurer des fonctionnalités naturelles des cours d'eau ». Elle vient en support des engagements pris dans le SDAGE 2015-2020, confirmés dans le SDAGE 2016-2021 approuvé en décembre 2015 (Disposition 6A-05 « Restaurer la continuité écologique des milieux aquatiques »).

Les priorités d'action visant la restauration de la continuité écologique aquatique dans le bassin Rhône-Méditerranée correspondent aux actions à conduire sur les cours d'eau classés en liste 2<sup>1</sup> au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement et de celles prévues dans le Plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI)<sup>2</sup>. Les ouvrages à traiter à ces titres sont prioritaires et des actions les concernant sont inscrites dans le programme de mesures du bassin Rhône-Méditerranée.

180 actions sont programmées sur la période 2014-2018 sur les ouvrages les plus bloquants situés sur les cours d'eau classés en liste 2. Environ 20 actions par an sont envisagées, soit 40 actions programmées sur 2015-2016.

A ce jour, plusieurs actions ont d'ores et déjà été réalisées avec le soutien de l'Agence de l'eau.

### Depuis 2014, 27 ouvrages ont été mis aux normes

Alpes de Haute Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-duRhône	Var	Vaucluse
8	14	3 (concernant l'anguille)	-	-	2

Source : Cascade

Ouvrage sur le Buech - Les Savoyons (Hautes-Alpes)



Ouvrage sur le Drac - Saint-Bonnet (Hautes-Alpes)



*Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques recouvrent respectivement 59 % et 4 % du territoire régional. 52,6 % des cours d'eau sont identifiés en tant que réservoirs de biodiversité au titre de la Trame Bleue dans le SRCE.*

### **Caractéristiques**

Type d'indicateur : Quantitatif

Fiabilité des données : Forte

Robustesse du calcul : Sans objet

Pérennité de la donnée : Forte

Limites : Ne sont connus que les ouvrages ayant fait l'objet d'une demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau et reportés dans l'outil de suivi CASCADE

### **Pour en savoir plus**

Schéma régional de cohérence écologique PACA :

DREAL et Région

[www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr)

[www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr)

Fiches des indicateurs de suivi du SRCE PACA disponibles sur le site de l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB)

[www.observatoire-biodiversite-paca.org](http://www.observatoire-biodiversite-paca.org)

